



# PROCES-VERBAL

## COMMISSION FEDERALE DES CHAMPIONNATS NATIONAUX SENIORS MASCULINS

<b>Réunion du :</b>	10 février 2017
<b>à :</b>	9 h 30
<b>Président :</b>	M. P. LERESTEUX
<b>Présents :</b>	MM. B. BESSON - P. BULLY – A. LUCAS - P. LANCESTRE - P. LE YONDRE - R. FOURNEL - C. OLIVEAU et M. GENDRE
<b>Assistent à la séance :</b>	M. C. DROUVROY, Directeur des Compétitions Nationales M. B. BAUWENS, chef de service des Compétitions Séniors
<b>Excusés :</b>	M. JC.HILLION, Représentant du BE de la LFA M. A.GEMMRICH et M. MALLET, Représentants du Comité Exécutif

En introduction, il est rappelé que ce procès-verbal vient également rappeler et enregistrer l'ensemble des décisions prises par la Commission entre ce jour et sa dernière réunion du 24 janvier 2017.

### **1 - POINT SUR LES CHAMPIONNATS NATIONAUX**

Pour tous les championnats un point est fait en séance sur les classements à ce jour des différentes compétitions.

#### **NATIONAL** (B.BESSON)

La Commission prend connaissance des classements arrêtés au 9 février 2017.

La Commission en profite également pour prendre connaissance du classement des buteurs du National à ce jour.

#### **CFA** (R. FOURNEL)

La Commission prend connaissance des classements arrêtés au 9 février 2017.

## **CFA 2** (A. LUCAS et P. BULLY)

La Commission prend connaissance des classements arrêtés au 9 février 2017.

## **COUPE NATIONALE FOOTBALL ENTREPRISE** (C. OLIVEAU)

### **Organisation du Tirage au sort des ¼ de finale et suivants**

Le jeudi 23 février à 11h30, la FFF procédera au tirage des ¼ de finale de l'épreuve qui détermineront le tableau final de la compétition, suivant le tableau ci-dessous :

**Tableau final**

	¼ de finale	½ finales	
1	Match 1	Vainqueur 1* contre vainqueur 2	FINALE
2	Match 2		
3	Match 3	Vainqueur 3* contre Vainqueur 4	
4	Match 4		

Les vainqueurs des matchs 1 et 3 recevront à domicile à l'occasion des ½ finales.

Les ¼ de finale, ½ finale et finale sont des matchs simples par élimination directe. La FFF communiquera sur les modalités d'organisation de la finale ultérieurement.

Les Président de chacun des clubs qualifiés pour les ¼ de finale (ou leur représentant le cas échéant) sont invités à un déjeuner pris en commun le jeudi 23 février à l'issue du tirage au sort.

La FFF prendra à sa charge si besoin est les frais de déplacement du représentant de chaque club pour ce tirage au sort sur présentation des justificatifs et dans la limite maximum de 200 euros.

## **2 - TERRAINS**

### **NATIONAL**

#### **SITUATION du CA BASTIA – Stade Erbjolo**

La Commission prend connaissance de l'avis favorable de la CFTIS et donne son autorisation pour le déroulement de la rencontre ci-dessous sur le stade Erbjolo à BASTIA :

CA BASTIA / CHAMBLY FC le vendredi 27 janvier 2017 à 20 H 00  
Stade Erbjolo à BASTIA

La Commission demande au club de prendre toutes dispositions afin d'assurer la sécurité des joueurs et officiels (avant, pendant et après le match)

#### **SITUATION du CA BASTIA – Stade Erbjolo**

Suite à l'homologation de l'éclairage sur le terrain Erbjolo à BASTIA lors de la réunion de la CFTIS de ce jour, la Commission des Championnats Nationaux Séniors :

Autorise le club du CA BASTIA à jouer ses rencontres à domicile en nocturne jusqu'à la fin de saison.

Par ailleurs, la Commission demande au club de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité des joueurs et officiels (avant, pendant et après le match).

### **3 - CALENDRIER**

#### **3.1 - PROGRAMMATION TV**

##### **NATIONAL**

Dans le cadre de la retransmission des rencontres en direct par le Groupe Canal +, le match retenu de la journée 23 diffusé sur Canal+ Sport est :

1964 .2 → US CONCARNEAU / US QUEVILLY ROUEN METROPOILE  
le samedi 25 février 2017 à 14 H 45

Dans le cadre de la retransmission des rencontres en direct par le Groupe Canal +, le match retenu de la journée 24 diffusé sur CANAL + Sport est :

1972 .2 → US BOULOGNE CO / QUEVILLY ROUEN METROPOLE  
le samedi 11 mars 2017 à 14 H 30

##### **CFA**

Dans le cadre de la retransmission des rencontres sur la FFF TV du Foot Amateur, le match retenu pour une diffusion en direct est le suivant :

US ST MALO / BERGERAC PERIGORD (3243.2)  
Le samedi 04 février 2017 à 18h

#### **3.2 - CALENDRIER BARRAGE L2 / NATIONAL**

L'Assemblée Fédérale de mai 2016 a entériné le barrage d'accèsion, à la fin de la saison 2016 / 2017, entre le 18<sup>ème</sup> de Ligue 2 et le 3<sup>ème</sup> du National pour une accession en L2 pour la saison 2017/2018.

Les modalités de déroulement de ce barrage figurent à l'annexe 3 du règlement des Championnats Nationaux Séniors Masculins.

Le calendrier de ce barrage figure ci-dessous :

##### **Match Aller**

Le mardi 23 mai 2017 : 3<sup>ème</sup> du National / 18<sup>ème</sup> de Ligue 2  
sur l'installation sportive du club de National (\*)

##### **Match Retour**

Le Dimanche 28 mai 2017 : 18<sup>ème</sup> de Ligue 2 / 3<sup>ème</sup> du National  
sur l'installation sportive du club de L2

Le vainqueur de cette confrontation évoluera en Ligue 2 et le perdant en National 1 au titre de la saison 2017/2018 sous réserve de répondre aux différentes exigences relatives à une participation à la Ligue 2 et au National 1.

#### **3.3 - CHANGEMENT DE DATE/HORAIRE/TERRAIN**

##### **NATIONAL**

Match US AVRANCHES MSM / FC CHAMBLY du 17/02/2017

La Commission d'Organisation fixe définitivement la rencontre citée sous rubrique comme suit :

1947.2 - US AVRANCHES MSM / CHAMBLY FC le vendredi 17 février 2017 à 19 H

Match CA BASTIA / SAS EPINAL du 17/2/2017

La Commission d'Organisation fixe définitivement la rencontre citée sous rubrique comme suit :

1951.2 - CA BASTIA / SAS EPINAL le vendredi 17 février 2017 à 18 H

Match SAS EPINAL / QUEVILLY ROUEN METROPOLE du 04/03/2017

La Commission d'Organisation fixe définitivement la rencontre citée sous rubrique comme suit :

1926.2 - SAS EPINAL / QUEVILLY ROUEN METROPOLE  
Le Samedi 3 mars 2017 à 18 H 00

MATCH CS SEDAN / BERRICHONNE DE CHATEAUROUX du 10/03/2017

Pris connaissance de la demande formulée par le club de LA BERRICHONNE DE CHATEAUROUX pour décaler la rencontre visée en objet au samedi 11/03/2017, compte tenu de la programmation de son match en retard ASM BELFORTFC / LA BERRICHONNE DE CHATEAUROUX au mardi 7 mars 2017,

Par ces motifs,

La Commission décide de décaler au samedi 11 mars 2017 à 15 H 00 la rencontre CS SEDAN ARDENNES / LA BERRICHONNE DE CHATEAUROUX au lieu du vendredi 10 Mars 2017 à 20 H 00.

### **CFA**

MATCH FLEURY / WASQUEHAL du 04/02/2017

La rencontre citée en objet se déroulera le samedi 4 février 2017 à 18h au stade interdépartemental R. Bobin à Bonboufle.

MATCH ES WASQUEHAL / RC LENS DU 11/2/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le samedi 11 février 2017 à 15h00 au Complexe Sportif Pierre de Coubertin à MOUVAUX.

### **CFA2**

MATCH TOULOUSE FC / AUBAGNE FC DU 28/1/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le samedi 28 janvier 2017 à 17h00 au stade Pierre Cahuzac à TOULOUSE.

MATCH BESANCON FC / US IVRY FOOT DU 28/1/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le dimanche 29 janvier 2017 à 14h30 au Complexe Sportif du Rosemont 3 à BESANCON.

MATCH RACING BESANCON / SOCHAUX MONTBELIARD DU 29/1/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le samedi 28 janvier 2017 à 17h00 au stade Léo Lagrange 1 à BESANCON.

MATCH OISSEL CMS / ST PRYVE ST HILAIRE FC DU 29/1/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le samedi 28 janvier 2017 à 14h30 au stade Marcel Billard 1 à OISSEL.

MATCH GRANDE SYNTHE O. / ST QUENTIN O. DU 4/2/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le dimanche 5 février 2017 à 15h00 au stade Deconinck à GRANDE SYNTHE.

MATCH SENARD POISSY / GUEUGNON FC DU 4/2/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le samedi 4 février 2017 à 17h00 au stade Paul Raban à MOISSY CRAMAYEL.

MATCH SCHITIGHEIM SC / LUNEVILLE FC DU 4/2/2018

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le samedi 4 février 2017 à 17h00 au stade de l'Aar 1 à SCHILTIGHEIM.

MATCH SOCHAUX MONTBELIARD FC 2 / US IVRY FOOT DU 4/2/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le samedi 4 février 2017 à 15h00 au stade Municipal 1 à MEZIRE.

MATCH BOULOGNE USCO 2 / TOURCOING USFC DU 4/2/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le samedi 4 février 2017 à 15h30 au stade de la Waroquerie 4 à ST MARTIN BOULOGNE.

MATCH EVREUX FC / OISSEL CMS DU 4/2/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le samedi 4 février 2017 à 18h00 au stade du 14 Juillet Madeleine 2 à EVREUX.

MATCH AVRANCHES MSM US 2 / BLOIS FOOT 41 du samedi 4 février 2017 à 18h00

La Commission,

Pris connaissance du refus de Blois Foot 41 pour jouer le match de CFA2 susmentionné le dimanche 5 février à 15h00 suite à la demande de l'US Avranches MSM 2,

Considérant qu'il apparaît que les services de la FFF ont validé la tenue de la rencontre comptant pour les 16èmes de finale de la Coupe de France US AVRANCHES MSM / FLEURY 91 FC le mercredi 1<sup>er</sup> février 2017 à 18h sur le stade René Fenouillère à Avranches,

Rappelé la décision de la Commission du 27 janvier 2017 refixant la rencontre de National : US AVRANCHES MSM / AS BEZIERS du 27/01/17, reporté à l'avance pour terrain impraticable au samedi 4 février 2017 à 18H, sur ce même stade René Fenouillère à Avranches, afin de laisser un délai de repos suffisant au club d'Avranches entre son match de Coupe de France et son match de National, soit la première date libre au calendrier pour les matchs remis en National sur le stade René Fenouillère à Avranches, terrain utilisé également par le club en National,

Considérant que bien évidemment les deux matchs de CFA2 et de National ne peuvent se dérouler en même temps et sur la même installation sportive et afin de préserver celle-ci,

Par ces motifs,

Décide de décaler le coup d'envoi de la rencontre visée en rubrique au dimanche 5 février 2017 à 15h00 sur le stade Raymond Clouet à Avranches.

MATCH LES HERBIERS VF 2 / MARMANDE FC DU 4/2/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le dimanche 5 février 2017 à 15h00 au Parc des Sports Massabielle 3 à LES HERBIERS.

MATCH VERTOOU USSA / CHANGE US DU 11/2/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le samedi 11 février 2017 à 18h00 au stade des Echalonnières à VERTOOU.

MATCH FEIGNIES AULNOYE EFC / AMIENS SC 2 DU 4/2/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le samedi 4 février 2017 à 18h00 au Stade Ernest Labrosse à AULNOYE AYMERIES.

MATCH FORBACH US / NANCY ASNL 2 DU 11/2/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le samedi 11 février 2017 à 16h30 au Stade du Schlossberg 1 à FORBACH.

MATCH TOULOUSE FC 2 / FABREGUES AS DU 4/2/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le samedi 4 février 2017 à 18h00 au Parc des Sports Stadium A1 à TOULOUSE.

MATCH METZ FC 2 / HAGUENAU FCSR DU 5/2/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le dimanche 5 février 2017 à 15h00 à la Plaine de Jeux St Symphorien 1 à LONGEVILLE LES METZ.

MATCH STRASBOURG RC 2 / PAGNY S/MOSELLE AS DU 4/2/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le samedi 4 février 2017 à 16h00 au Parc des Sports Stadium 1 à MOLSHEIM.

MATCH STADE BORDELAIS / AVIRON BAYONNAIS DU 4/2/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le samedi 4 février 2017 à 18h00 au stade Ste Germaine 1 à LE BOUSCAT.

MATCH DIJON FCO 2 / SOCHAUX MONTBELIARD FC 2 DU 18/2/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le samedi 18 février 2017 à 17h00 au stade des Poussots 1 à DIJON.

MATCH STADE BORDELAIS / AVIRON BAYONNAIS FC DU 11/2/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le samedi 11 février 2017 à 18h00 au stade Ste Germaine 1 à LE BOUSCAT.

MATCH ANGERS SCO 2 / RENNES TA DU 19/02/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le samedi 18 février 2017 à 16h00 au stade du Artaud 1 à BOUCHEMAINE.

#### MATCH TOULONS SC 2 / FURIANI AGLIANI AS DU 18/02/2017

La rencontre citée en objet est fixée définitivement le samedi 18 février 2017 à 16h00 au stade de Bon Rencontre à TOULON.

### **3.3 - MATCHS EN RETARD**

#### **NATIONAL**

La Commission d'Organisation décide de fixer les matchs en retard sous rubrique comme suit :

- |          |                                       |   |
|----------|---------------------------------------|---|
| 1929.2 - | US AVRANCHES MSM / AS BEZIERS         | le samedi 4 février 2017 à 18 H 00<br>(Accord des 2 clubs pour cet horaire) |
| 1936.2 - | LES HERBIERS VENDEE / AS LYON DUCHERE | le samedi 4 février 2017 à 20 h 00  |
| 1924.2 - | CHAMBLY FC / BELFORT ASM FC           | le vendredi 3 mars 2017 à 20 h 00   |
| 1926.2 - | EPINAL SAS / QUEVILLY ROUEN MET.      | le samedi 4 mars 2017 à 20 H 00   |
| 1929.2 - | US AVRANCHES MSM / AS BEZIERS         | le samedi 4 mars 2017 à 20 h 00   |
| 1930.2 - | CS SEDAN ARD. / GS CONSOLAT MARSEILLE | le vendredi 3 mars 2017 à 20 h 00   |
| 1933.2 - | BELFORT ASM FC / CHATEAUROUX BER.     | le mardi 7 mars 2017 à 20 H 00  |
| 1936.2 - | LES HERBIERS VF / AS LYON DUCHERE     | le vendredi 3 mars 2017 à 20 h 00   |

#### **CFA**

La Commission d'Organisation fixe, les matchs en retard comme suit :

#### **Groupe A**

- |        |                               |                              |
|--------|-------------------------------|------------------------------|
| 3225.2 | CHARTRES FC / LORIENT FC      | samedi 25 février 2017 à 18h |
| 3229.2 | CHATEAUBRIANT / ROMORANTIN SO | samedi 25 février 2017 à 18h |
| 3235.2 | NANTES FC 2 / ST MALO US      | samedi 25 février 2017 à 18h |

#### **Groupe B**

- |        |                              |  |
|--------|------------------------------|--|
| 3419.1 | DIEPPE FC / VIRY CHATILLON   | samedi 25 février 2017 à 18h             |
| 3432.1 | FLEURY 91 / BOULOGNE AC      | mercredi 1 <sup>er</sup> mars 2017 à 20h |
| 3342.2 | AMIENS AC / ENTENTE SSG      | samedi 25 février 2017 à 18h             |
| 3347.2 | ARRAS FA / ST MAUR LUSITANOS | samedi 25 février 2017 à 18h             |
| 3349.2 | ENTENTE SSG / CROIX FOOTBALL | mercredi 1 <sup>er</sup> mars 2017 à 20h |
| 3350.2 | FLEURY 91 / LILLE LOSC 2     | samedi 25 février 2017 à 18h             |

3351.2	DIEPPE FC / AMIENS AC	mercredi 1 <sup>er</sup> mars 2017 à 20h
3352.2	CALAIS RUFC / POISSY AS	samedi 25 février 2017 à 18h
3355.2	SAINT MAUR LUSITANOS / LENS RD 2	mercredi 1 <sup>er</sup> mars 2017 à 20h
3356.2	WASQUEHAL / ARRAS FA	mercredi 1 <sup>er</sup> mars 2017 à 20h
3361.2	DRANCY JA / VIRY CHATILLON	mercredi 1 <sup>er</sup> mars 2017 à 20h

### **Groupe C**

3463.2	YZEURE 03 AUV / CHASSELAY MDA	samedi 25 février 2017 à 18h30
3469.2	LE PUY F. AUVERGNE / MULHOUSE FC	samedi 25 février 2017 à 18h
3470.2	RAON L'ETAPE / ANNECY	samedi 25 février 2017 à 18h
3471.2	CHASSELAY MDA / ANDREZIEUX ASF	mercredi 1 <sup>er</sup> mars 2017 à 20h
3472.2	AUXERRE AJ 2 / YZEURE AS	mercredi 1 <sup>er</sup> mars 2017 à 20h
3473.2	MONTCEAU FC / GRENOBLE FOOT 38	samedi 25 février 2017 à 18h
3476.2	ST LOUIS NEUWEG FC / JURA SUD	samedi 25 février 2017 à 18h
3484.2	RAON L'ETAPE / ST LOUIS NEUWEG	mercredi 1 <sup>er</sup> mars 2017 à 20h

### **Groupe D**

3600.2	SETE FC 34 / STADE MONTOIS	samedi 25 février 2017 à 18h
--------	----------------------------	------------------------------

### **CFA2**

La Commission d'Organisation fixe les matchs en retard sous rubrique comme suit :

### **Groupe A**

2434.2 – VERTOOU USSA / CHANGE US	Samedi 11 février 2017 à 18h30
-----------------------------------	--------------------------------

### **Groupe B**

2588.1 – AVOINE OCC / CAEN SM 2	Mercredi 15 février 2017 à 20h00
2518.2 – DROUAI FC / BOURGES 18	Samedi 11 février 2017 à 18h00
2520.2 – BLOIS FOOT 41 / LE MANS FC	Samedi 11 février 2017 à 19h00

### **Groupe C**

2608.2 – TOURCOING USFC / BEAUVAIS OISE AS	Samedi 11 février 2017 à 18h00
2610.2 – AILLY S/S FC / GRANDE SYNTHÉ O.	Dimanche 12 février 2017 à 15h00

### **Groupe E**

2865.1 – ORNANS AS / CRETEIL LUSITANOS US 2	Samedi 11 février 2017 à 18h00
2870.1 – BESANCON FC / US IVRY FOOT	Samedi 11 février 2017 à 18h00
2873.1 – SOCHAUX MONTB. FC 2 / ORNANS AS	Mercredi 15 février 2017 à 20h00
2793.2 – US IVRY FOOT / CRETEIL LUSITANOS US 2	Mercredi 15 février 2017 à 20h00

### **Groupe F**

2949.1 – LOUHANS CUISEAUX 71 / BORGIO FC	Samedi 4 mars 2017 à 18h00
2963.1 – CHAMALIERES FC / DIVES-CABOURG SU	Samedi 4 mars 2017 à 20h00

### **Groupe H**

3074.2 – STADE BORDELAIS / AVIRON BAYONNAIS FC	Samedi 11 février 2017 à 19h00
--	--------------------------------

### **3.4 - MATCH A HUIS CLOS**



## **CFA2**

### **Club RODEO FC**

La Commission,

Pris connaissance de la décision de la Commission Fédérale de Discipline, du 12.01.2017, infligeant notamment à votre club trois matchs fermes à huis-clos total pour les débordements constatés lors de la rencontre de CFA2 : RODEO FC / AGDE RCO du 19.11.2016,

Considérant qu'il apparaît que la prochaine rencontre à domicile de l'équipe première du club de RODEO FC est un match remis de CFA2 l'opposant le samedi 28 janvier 2017 au club de NIMES OL 2 et qu'il y a donc tout lieu d'appliquer la sanction disciplinaire susvisée à l'occasion de cette rencontre, suite à l'accord du club de RODEO pour purger cette sanction dès ce week-end,

Considérant par ailleurs que le samedi 4 février 2017 le RODEO FC recevra le club du SC TOULON 2 au titre du CFA2 et qu'il convient également de faire application de la décision de la CFD à l'occasion de ce match,

Considérant en dernier lieu que le troisième et dernier match à huis clos à purger sera le match l'opposant au CANNET ROCHEVILLE ES, le samedi 18 février 2017,

Par ces motifs,

Décide que le RODEO FC devra purger ses matchs fermes à huis-clos total lors des rencontres de CFA2 groupe G du 28.01.2017 l'opposant au NIMES OL 2, du 4.02.2017 l'opposant au SC TOULON 2 et du 18.02.2017 l'opposant au CANNET ROCHEVILLE ES.

Par ailleurs, la Commission rappelle aux clubs concernés qu'en application de l'article 27 du Règlement des Championnats Nationaux, lors d'un match à huis-clos sont uniquement admises dans l'enceinte du stade, les personnes suivantes, obligatoirement licenciées :

- 7 dirigeants de chaque club,
- les officiels désignés par les instances,
- les joueurs des équipes en présence, inscrits sur la feuille de match,
- toute personne réglementairement admise sur le banc de touche,

En outre, sont également admis :

- les journalistes porteurs de la carte officielle ou d'une accréditation de la saison en cours,
- le technicien en installation d'éclairage,
- un représentant du propriétaire du stade en capacité d'intervenir sur l'utilisation de l'enceinte,

Enfin, conformément aux dispositions du même article du règlement de l'épreuve, la Commission tient également à vous préciser que les deux clubs ont ainsi l'obligation de soumettre, 48h au plus tard avant la rencontre, à la Fédération, pour approbation, la liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence ou de cartes et fonction) présentes dans le stade dans le cadre de ce match.

## **4 - FINANCES**

### **NATIONAL**

La Commission prend connaissance de la correspondance transmise par l'US CONCARNEAU dans laquelle le club indique notamment que la retransmission de certaines de ses rencontres de Championnat National tant à domicile qu'à l'extérieur génère soit un manque à gagner soit des frais supplémentaires, de sorte que le club entend proposer un nouveau système de répartition des dotations fédérales lié à la diffusion ou non des rencontres du National.

La Commission après débat sur ce courrier décide de le transmettre aux instances dirigeantes de la Fédération pour qu'une réflexion puisse s'ouvrir sur ce sujet.

## **ENTREE GRATUITE**

### **CFA2**

#### **MATCH SAINTE GENEVIEVE SPORTS / NOISY LE SEC O. du samedi 04/02/2017**

La Commission d'Organisation donne son accord pour effectuer l'entrée gratuite des spectateurs lors de la rencontre citée sous rubrique, tout en respectant la capacité totale de votre stade.

La Commission rappelle que chaque spectateur doit être muni d'un titre officiel pour y assister :

- invitation
- billet ayant droit sur présentation conjointe d'une carte officielle
- billet scolaire
- carte d'abonnement

Le contrôle à l'entrée doit être assuré comme pour une rencontre habituelle et la feuille de recettes doit comporter la totalité des billets distribués.

#### **MATCH US IVRY FOOTBALL / CRETEIL LUSITANOS US 2 du mercredi 15/02/2017**

La Commission d'Organisation donne son accord pour effectuer l'entrée gratuite des spectateurs lors de la rencontre citée sous rubrique, tout en respectant la capacité totale de votre stade.

La Commission rappelle que chaque spectateur doit être muni d'un titre officiel pour y assister :

- invitation
- billet ayant droit sur présentation conjointe d'une carte officielle
- billet scolaire
- carte d'abonnement

Le contrôle à l'entrée doit être assuré comme pour une rencontre habituelle et la feuille de recettes doit comporter la totalité des billets distribués.

## **5 - DECISIONS JURIDIQUES**

### **5.1 - COMMISSION FEDERALE DES LITIGES ET CONTENTIEUX (25.01.2017)**

#### **CFA2**

#### **MATCH US BOULOGNE CO 2 / AS MARCK du 14.01.2017**

- Rejette les réserves comme non fondées

### **5.2 - COMMISSION APPEL DNCG (31.01.2017 et 08.02.2017)**

#### **CFA**

#### **SITUATION DU ST LOUIS NEUWEG FC**

- Confirme le retrait de 3 points fermes au classement

#### **SITUATION DE L'US ST MAUR LUSITANOS**

- Infirme la décision dont appel et inflige une amende de 7 500 €

#### SITUATION DU FC MULHOUSE

- Confirme le retrait de 4 points fermes au classement

#### SITUATION DU RUFC CALAIS

- Confirme le retrait de 6 points fermes au classement

### **5.3 - COMMISSION FEDERALE DES ARBITRES – SECTION LOIS DU JEU – APPELS (26.01.2017)**

#### **CFA**

#### **MATCH ET FREJUS ST RAPHAEL / US LE PONTET du 17.12.2017**

- Déclare la réserve irrecevable en la forme et confirme le résultat acquis sur le terrain

### **6 - CALENDRIER SAISON 2017/2018**

Après étude et discussion, la Commission valide le projet de calendrier discuté pour les différents championnats nationaux seniors masculins (NATIONAL 1, NATIONAL 2 et NATIONAL 3 et Coupe Nationale FE) et le soumettra dans les plus brefs délais au Bureau Exécutif de la LFA pour approbation.

### **7 - POINT DELEGUES NATIONAUX (M. GENDRE)**

Un point est fait en séance sur l'actualité de la CFDN et notamment la réunion avec les référents des différentes ligues régionales du 24 janvier 2017 avant d'aborder avec ces derniers les contours du nombre de délégués nationaux pour la saison à venir. De même, M. GENDRE fait un point sur les candidatures des délégués auprès de la LFP.

### **8 - ORGANISATION BARRAGE ACCESSION EN NATIONAL 3**

La Commission transmet au Bureau Exécutif de la LFA sa recommandation en la matière à savoir l'instauration si besoin d'une confrontation Aller-Retour pour le barrage d'accession au NATIONAL 3 au terme de la présente saison entre des équipes ayant terminé au même classement de leur DH respectives pour déterminer laquelle participera au NATIONAL 3 2017/2018.

La Commission propose également que chaque Ligue Régionale concernée opère un tirage au sort pour déterminer quelle équipe recevra le match de barrage Aller et inversement.

La préconisation de la Commission étant uniquement de tendre vers un cadre uniforme pour l'ensemble du territoire pour l'organisation desdits barrages et surtout qu'une position officielle et définitive soit adoptée par le Bureau Exécutif de la LFA sur ce sujet afin que les Ligues puissent le cas échéant s'organiser en conséquence.

### **9 - DIVERS**

La Commission est informée que :

- les ligues régionales ont été sollicitées afin de récolter les informations correspondantes dans la vérification des critères de la Licence Club Fédéral et du respect des obligations prévues à l'article 9 du règlement des championnats nationaux.

- sera organisée début mars 2017 un séminaire « Communication » avec les clubs du National au siège de la Fédération.
- de l'organisation de la cérémonie des Trophées du National le 14.05.2017 au CNF Clairefontaine puis de l'organisation de la réunion du 15.05.2017 au CNF Clairefontaine

Le Président

P. LERESTEUX

Le Secrétaire

P. LANCESTRE